

DEPARTEMENT
Seine et Marne
CANTON
COULOMMIERS
COMMUNE
COULOMMIERS

ARRETE DU MAIRE

Rue Gabriel Péri,
HOPITAL :
Places de stationnement PMR

Nous, Franck RIESTER, Maire de la Ville de COULOMMIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 - L2212.1 à L2212.5 et L2213.1 à L2213.6,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L241-3 - L241-3-1 - L241-3-2,

Vu la demande du centre hospitalier de COULOMMIERS en date du 10 janvier 2017,

Considérant qu'il est nécessaire de réserver des emplacements réservés aux véhicules portant une carte de stationnement de modèle communautaire pour personne handicapée, dans l'enceinte de l'hôpital de COULOMMIERS,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Les stationnements et arrêts sont interdits, sauf aux véhicules portant une carte de stationnement de modèle communautaire pour personne handicapée, sur les emplacements de parking situé :

Au droit de l'entrée principal accueil (1)

- 7 places de stationnement réservé PMR

Au droit de l'accès pédiatrie (2)

- 1 place de stationnement réservé PMR

Au droit de l'accès urgence maternité (3)

- 1 place de stationnement réservé PMR

Au droit de l'accès cuisine (4)

- 1 place de stationnement réservé PMR

ARTICLE 2 : Cet emplacement sera matérialisé conformément aux prescriptions du code de la route par la mise en place d'un marquage réglementaire et des panneaux du type B6a1 et M6h.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 4 : Le Maire autorise les forces de police à verbaliser tous les véhicules en infraction au présent arrêté, en référence à l'article R417-11 du Code de la Route.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Coulommiers, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Coulommiers, les fonctionnaires placés sous leurs ordres, la police municipale et en général tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Coulommiers, le 01 février 2017

Le Maire,



[Handwritten signature]

PUBLIE-LE : 02 FEV 2017

Accusé de réception en préfecture
077-217701317-20170202-2017-ARR-007-
AR
Date de télétransmission : 02/02/2017
Date de réception préfecture : 02/02/2017